

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010

Le dix-huit Janvier deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

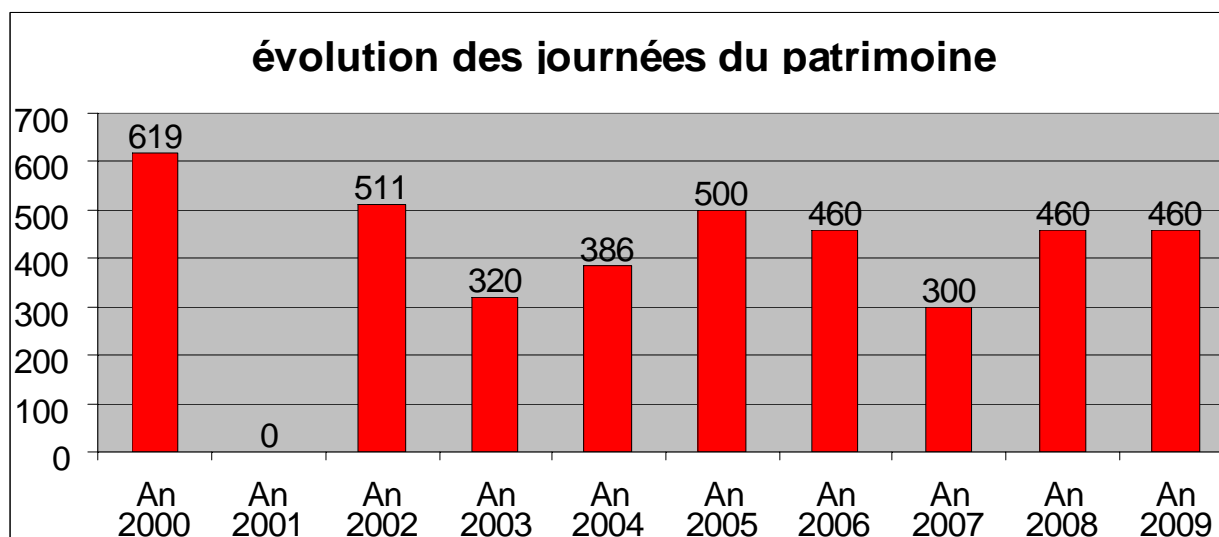
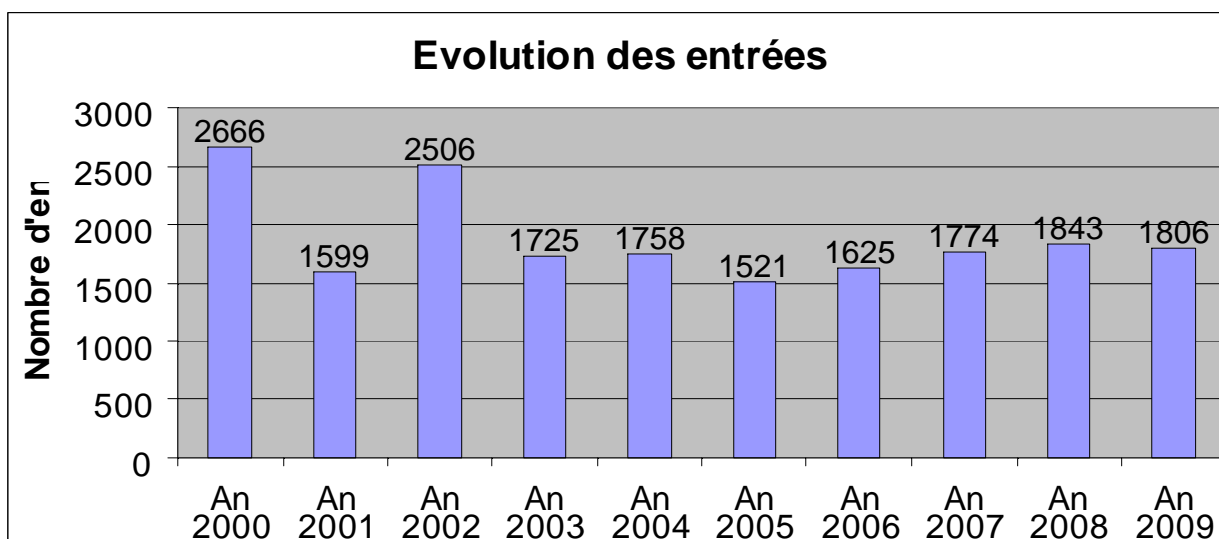
**ETAIENT ABSENTS :** M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Odile BOSSERT et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Pierre BLANCHARD non représenté.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sylvie MAGNAIN

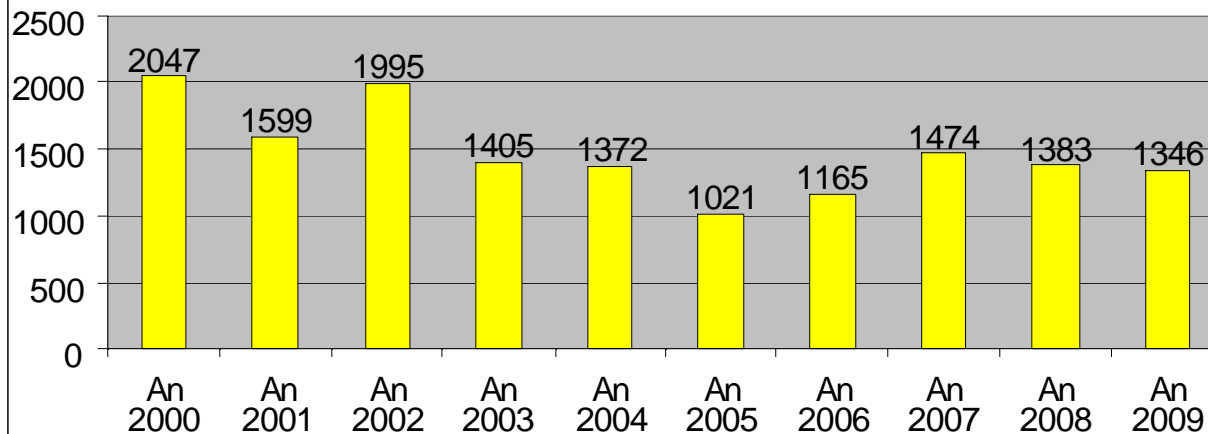
Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal et le public pour cette première séance de l'année 2010 soulignant que plusieurs réunions de commissions ont déjà eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> Janvier. Il indique que le travail ne manquera pas pour 2010 et espère qu'il sera mené à bien et dans de bonnes conditions, ce qui est essentiel.

Après acceptation de trois points supplémentaires à l'ordre du jour et adoption du compte rendu de la séance du 14 Décembre 2009, le Conseil Municipal délibère comme suit :

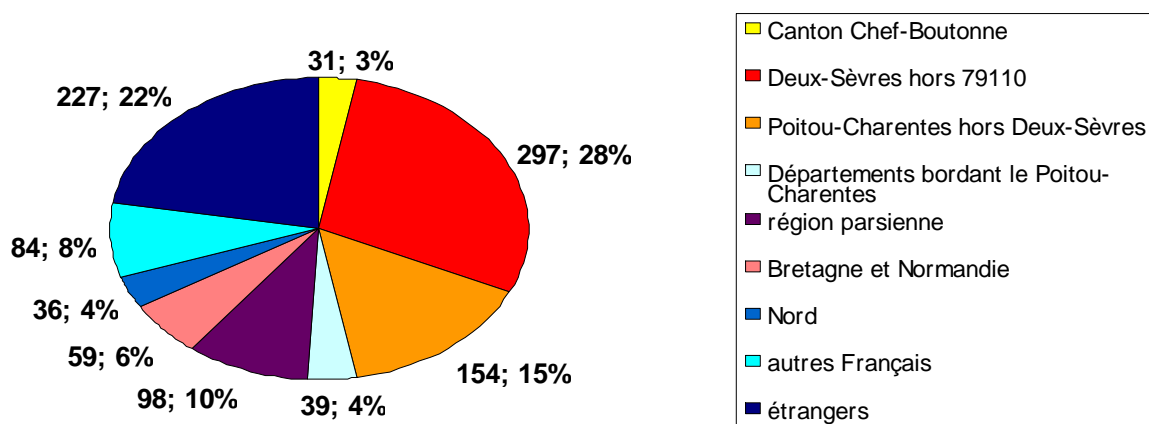
## BILAN 2009 DE LA FREQUENTATION DU CHATEAU DE JAVARZAY



### entrées sans journées du patrimoine



### Répartition des entrées par provenance



Monsieur Christian BEAUDOIN agent communal affecté à la promotion du site, commente ces tableaux. Des permanences ont été réalisées sur les marchés pour faire connaître le site. Ce système d'approche encourageant, sera renouvelé en 2010.

Par ailleurs, il présente la réorganisation des offices de tourisme du Pays Mellois en Office de Pôle qui devrait se concrétiser au cours des prochains mois.

L'ouverture du château étendue à tous les jours de la semaine en 2009, est positive même si le lundi ne semble pas la journée la plus adaptée du fait de la fermeture des commerces locaux. Néanmoins, cette amplitude d'ouverture sera reconduite pour permettre un bilan à la fin 2010.

Christian BEAUDOIN présente le programme d'expositions de l'été 2010.

Monsieur le Maire sollicite une réflexion sur les moyens de rendre le château plus attractif. Il a demandé à Christian BEAUDOIN de se rendre sur d'autres sites pour échanger et adapter le site en fonction de l'attente du public

Madame Odile Bossert pense qu'il est primordial de communiquer et notamment de préciser que les visites sont guidées et très instructives. Il est rappelé qu'une visite en anglais était possible le jeudi de 14 à 15 h 30. Des suggestions sont formulées.

## **CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE SYNDICAT MELLOIS DES PISCINES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Dans le souci d'assurer le bon fonctionnement de la piscine de Chef-Boutonne, à la demande du Syndicat Mellois des Piscines,

**le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de reconduire la mise à disposition des agents du service communal « Espaces Verts » pour l'entretien des espaces verts et le désherbage de la moquette solaire de la piscine.**

Le Syndicat Mellois des Piscines participera aux charges correspondantes sur la base du nombre d'heures de mise à disposition multiplié par le coût horaire de chaque agent concerné.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

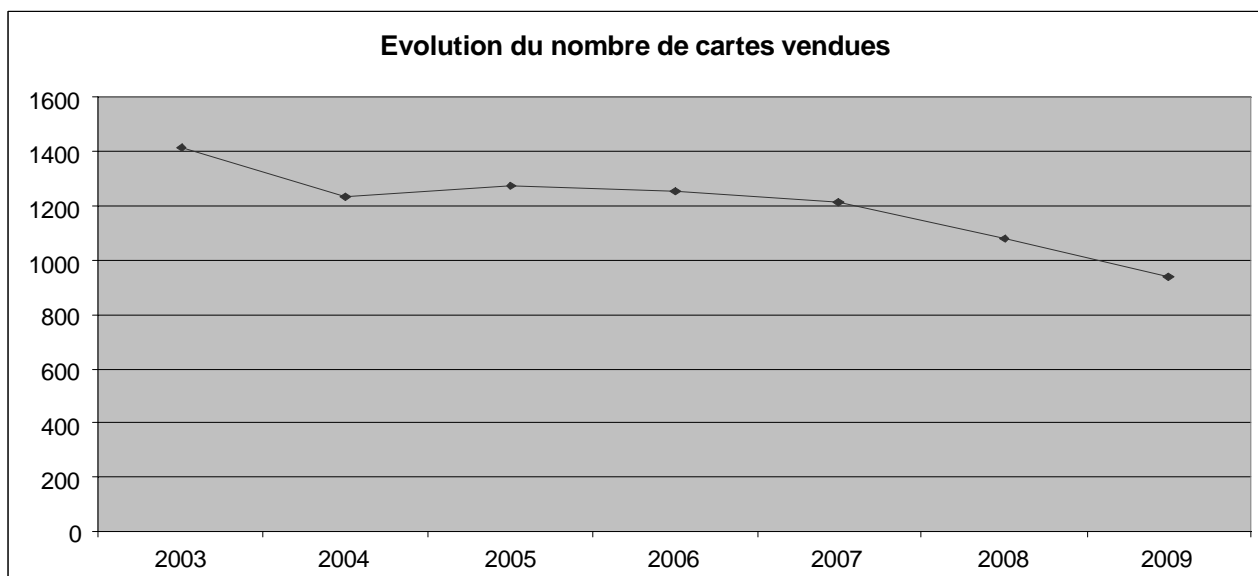
## **CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE FORMATION DU PERSONNEL A L'UTILISATION DU SITE INFORMATIQUE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la reconduction de ce contrat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres à Saint Maixent pour une durée de 3 ans. Ce contrat assure la mise à disposition d'agent pour la formation initiale de nouveaux agents, la formation complémentaire à l'utilisation des logiciels, la formation continue ou de perfectionnement aux produits, l'assistance à leur utilisation.

## **BILAN DE LA PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY**

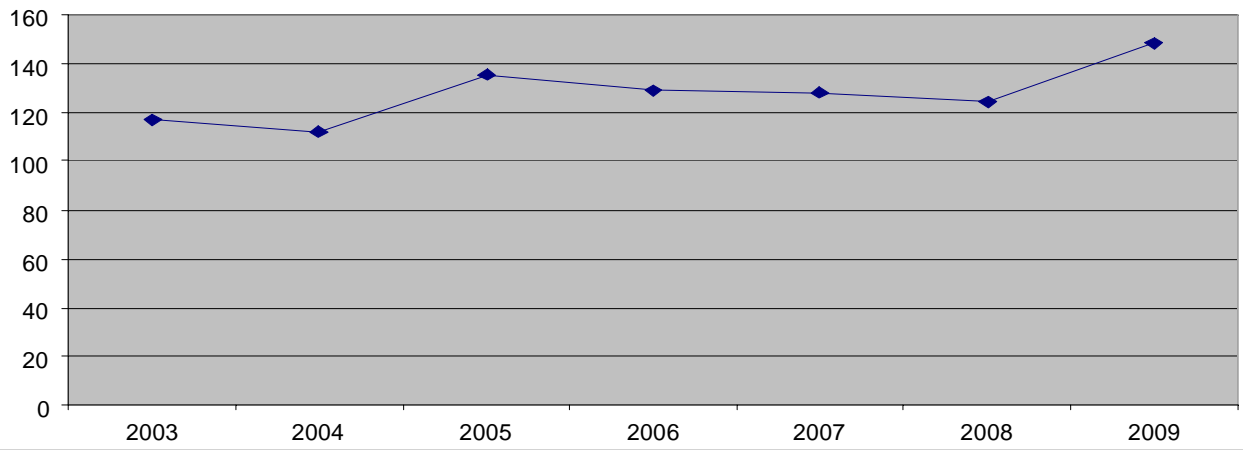
Madame Sylvie MAGNAIN adjointe commente le « power-point » qu'elle avait présenté lors de la réunion annuelle publique qu'elle a organisée le 13 Décembre 2009, réunion à laquelle tous les pêcheurs détenteurs d'une carte annuelle en 2009, ont été nominativement invités.

Les tableaux de synthèse sont les suivants

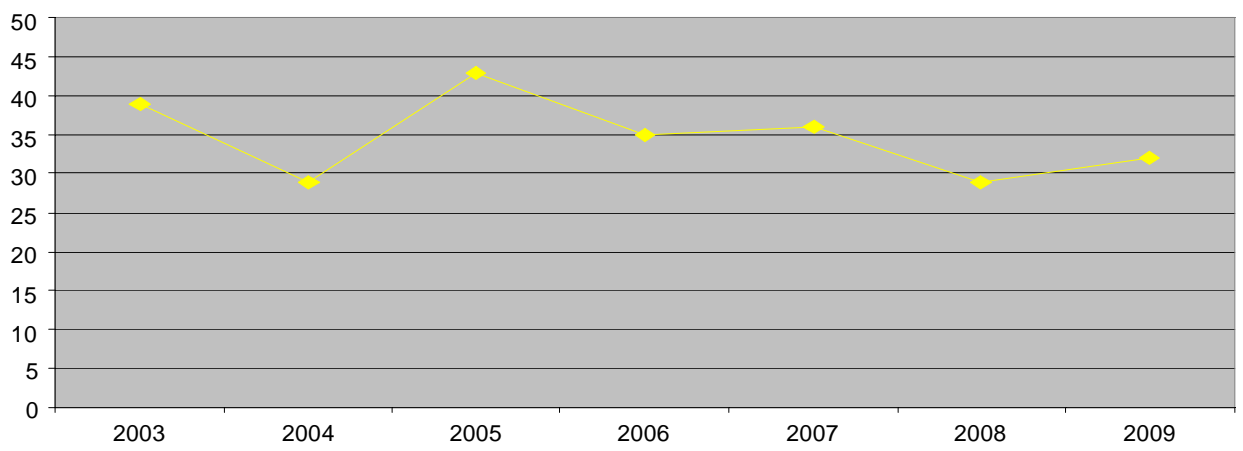


148 cartes annuelles vendues dont par rapport à 2008 : 88 cartes renouvelées et 60 nouvelles cartes  
32 cartes n'ont pas été renouvelées

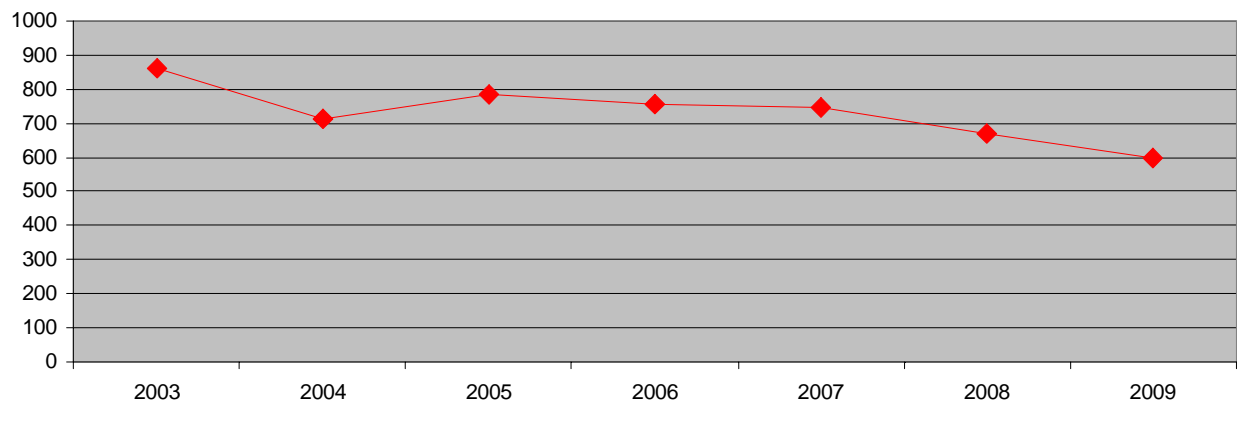
**Evolution des Cartes annuelles**

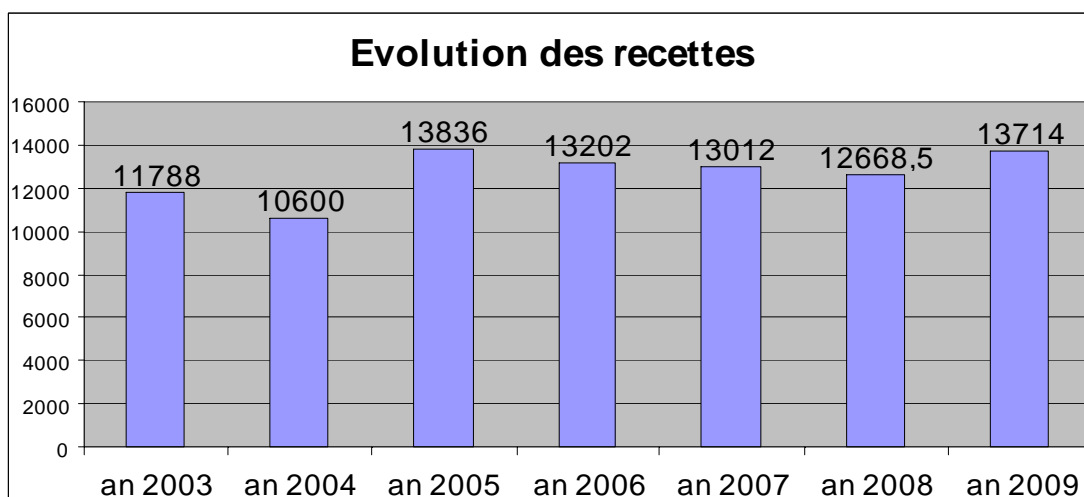
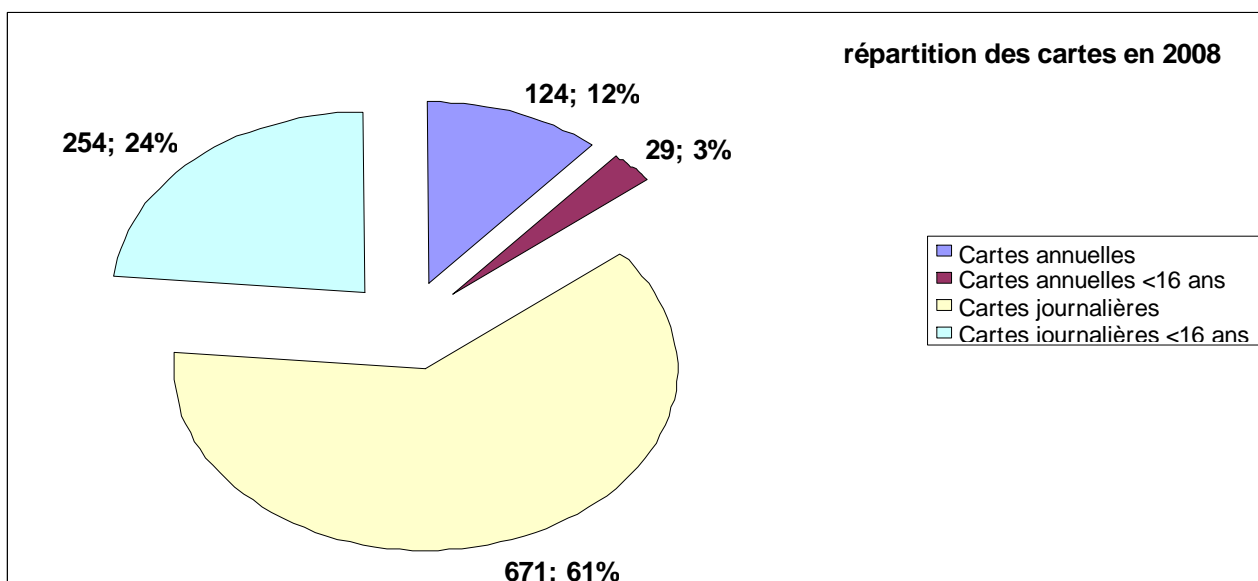
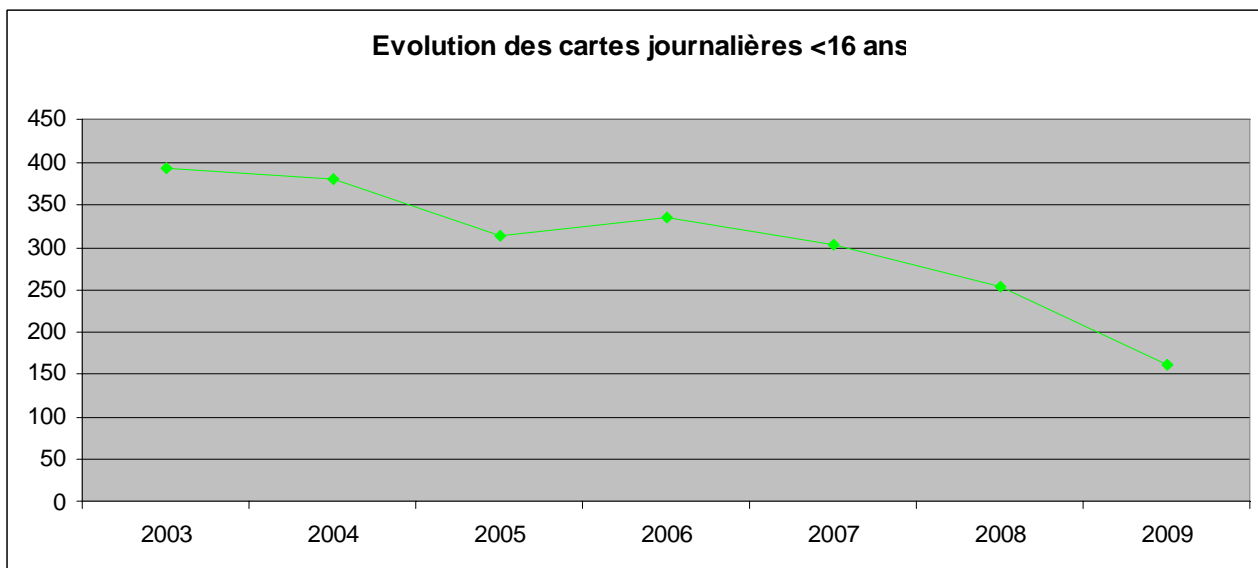


**Evolution des cartes annuelles <16 ans**



**Evolution des cartes journalières**





L'empoissonnement soumis à l'appréciation de l'association PECH a été en 2009 de :  
 1780 kilos de truites (+ 19%), 70 kilos de carpes (+350%), 300 kilos de gardons (-50% après conseils pris auprès des divers fournisseurs de poissons) 30 kilos de tanches  
**Soit un total de 2180 kilos de poissons représentant un budget de 9 500 €.**

Un compromis avait été négocié avec l'association pour la définition des quantités et le choix des espèces. L'association a, par ailleurs, été remerciée pour son concours pour le contrôle des cartes.

## REGLEMENT DE PECHE DANS L'ETANG DE JARVARZAY EN 2010

Madame Sylvie MAGNAIN Adjointe présente le projet de règlement préalablement soumis à l'appréciation des représentants de l'association PECH.

Les modifications proposées portent sur les points suivants :

Ouverture : Samedi 27 février 2010 à 8 heures (uniquement les cartes annuelles)  
Dimanche 28 février 2010 à 8 heures (pour les autres)

Fermeture : Dimanche 28 novembre à 20 heures

Horaires : Du 27 février au 16 mai 2010 de 8 heures à 20 heures  
Du 17 mai au 5 septembre 2010 de 7 heures à 23 heures  
Du 6 septembre au 29 novembre 2010 de 8 heures à 20 heures

### Tarifs

<b>Cartes annuelles</b>	tarif 2009 = 57.00 €	<b>proposition de tarif 2010 58.50 €</b>
<b>Cartes annuelles &lt; 16 ans</b>	tarif 2009 = 27.00 €	<b>proposition de tarif 2010 28.50 €</b>
<b>Cartes journalières</b>	tarif 2009 = 6.50 €	<b>proposition de tarif 2010 6.50 € (maintien)</b>
<b>Cartes journalières &lt; 16 ans</b>	tarif 2009 = 3.00 €	<b>proposition de tarif 2010 3.00 € (maintien)</b>

Réservation du site : Une journée par l'association FNATH

L'association PECH organisera 6 concours

Fermeture le 14 juillet (Feu d'artifice)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les tarifs 2010 ci-dessus proposés et **ADOPTÉ** le règlement de pêche dans l'étang de Javarzay pour 2010.

L'intégralité du règlement peut être demandé au secrétariat.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Sylvie COUTEAU adjointe, chargée de l'animation de la vie locale, présente la demande de subvention préalablement étudiée par la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et donne ainsi un accord de principe d'une aide de 700 € à l'association qui acceptera un partenariat avec le Lycée Professionnel JF Cail pour l'organisation d'un concert le 18 mars 2010 servant d'ouverture au projet de l'établissement « Semaine des Arts » qui se tiendra du 29 mars au 02 Avril 2010.

## LOCATION DE LA FERME DU CHATEAU

Pour répondre aux situations particulières d'utilisation exceptionnellement prolongée de quelques heures de la ferme du château de Javarzay, sur proposition de la commission « Animation de la vie locale »

le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe un tarif horaire de 15 € / heure supplémentaire pour un occupant non chef- boutonnais et 10 € / heure supplémentaire pour un occupant chef- boutonnais.

Un jour férié sera, par ailleurs, dorénavant, considéré comme un dimanche.

## PLAN D'EXCELLENCE RURALE – APPEL A PROJET DE L'ETAT

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte du Pays Mellois vient de se positionner comme structure porteuse dans le cadre de l'appel à projet sur les pôles d'excellence rurale. Il désire relancer le projet de construction de bâtiments relais par l'intermédiaire de ce PER

Les différentes communautés de communes sont désignées comme Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux.

Le projet a pour but :

- Appui fort sur le secteur du bâtiment à composante artisanale essentiellement
- Appui sur le développement de la filière éco matériaux et éco construction du Pays Mellois
- Réponse aux besoins de jeunes entreprises d'avoir des bâtiments pratiques, peu coûteux en loyer et peu énergivores et pouvant servir d'argument commercial et de communication pour l'entreprise

La commission développement économique de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou s'est positionnée sur le principe d'une réalisation de 4 bâtiments (100 à 300 m<sup>2</sup> chacun) sur l'ensemble de son territoire et demande aux communes de l'informer des possibilités foncières locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, rappelle que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou est propriétaire d'une parcelle située côté est de la Route de Melle et lui soumet l'idée d'un échange avec une parcelle côté ouest (en continuité des Ets MEYER) pour permettre la construction d'un bâtiment relais à Chef-Boutonne. Le Conseil Municipal soutient cette option.

## **CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Daniel NEUILLE adjoint principal désire faire valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> juin 2010. Il conviendra donc d'envisager son remplacement.

Par ailleurs, il présente l'activité du Centre Communal d'Action Sociale au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Il apparaît que les 28 heures assurées par Madame CORNETTE suffisent pour accueillir et gérer les dossiers mais ne permettront pas de mettre en place la nouvelle politique sociale présentée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

La Commission « Emploi » a donc réfléchi à l'organisation des services administratifs dans sa globalité.

Ainsi après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer un Poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à plein temps à pourvoir le 1<sup>er</sup> mai 2010 pour des tâches polyvalentes dont la gestion des dossiers d'urbanisme, la gestion des cimetières, les arrêtés .... Des formations professionnelles seront organisées si le candidat retenu ne maîtrise pas ces domaines.

Monsieur le Maire précise que la commission participera aux entretiens des candidats qu'elle aura préselectionnés au vu du résultat de tests écrits.

- décide de créer un Poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au service social, pour remplacer le poste d'« agent social », qui dans le cadre d'une évolution de carrière deviendrait inapproprié aux tâches confiées, à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2010.

- et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la création de ces 2 postes

## **AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE**

Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir reçu de la DDT, le plan d'aménagement de l'avenue Auguste Gaud qui aurait permis une discussion plus approfondie notamment au sujet des sens de circulation.

Les avis recueillis au gré des conversations, quant aux 2 orientations - maintien en sens unique ou choix d'une voie en double sens - divergent. Monsieur le Maire rappelle que la volonté n'est pas de sécuriser un tronçon au détriment d'un autre tronçon. Les intérêts individuels ne doivent pas être prioritaires par rapport à l'intérêt général.

La 2<sup>ème</sup> réunion publique du 02 février prochain à 20 heures 30 au Centre Culturel permettra d'avoir le sentiment de chacun

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait le point de l'évolution du dossier et le phasage prévisionnel :

- la DDT prépare le marché concernant le réseau d'assainissement pour transmission au maître d'œuvre Géniplant,
- envoi de l'AVP au Conseil Général et à l'Architecte des Bâtiments de France réalisé début janvier
- dépôt du permis d'aménager début février
- projet définitif soumis au Conseil Municipal en février pour envisager la consultation des entreprises et permettre le lancement de l'opération en juin pour 12 mois de travaux

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation faite pour la Mission SPS et l'étude Géotechnique indispensable car le réseau d'eaux usées est très sensible aux eaux parasites (eaux pluviales et eaux de nappe). La Commission « Finances-Marchés » a examiné les offres reçues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission,

- entérine la proposition de la commission et mandate ainsi la Société Véritas pour la mission SPS moyennant la somme de 3 487.50 € HT,

- mandate le Groupe Etude Nicolet pour l'établissement d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau en vertu de son devis de 2 880.00 € HT.
- mandate l'entreprise CEBTP pour la mission d'étude géotechnique d'un montant de 2 750.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'effacement du réseau électrique qui consiste à poser en souterrain, le réseau électrique en substitution des conducteurs aériens de façon à améliorer l'esthétique de l'avenue, a été intégré dans le projet. Il propose comme cela avait été fait dans le cadre de l'enfouissement Place Cail, de mandater ERDF pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, de confier cette mission à ERDF moyennant la somme de 7 700 € HT.

A Monsieur Coirault qui s'inquiète du montant supplémentaire que représentent ces missions, Monsieur le Maire répond qu'elles avaient été provisionnées dans le montant de l'enveloppe globale de l'opération qui est respecté.

## CENTRE DE SECOURS DE CHEF-BOUTONNE BILAN DE L'ACTIVITE 2009

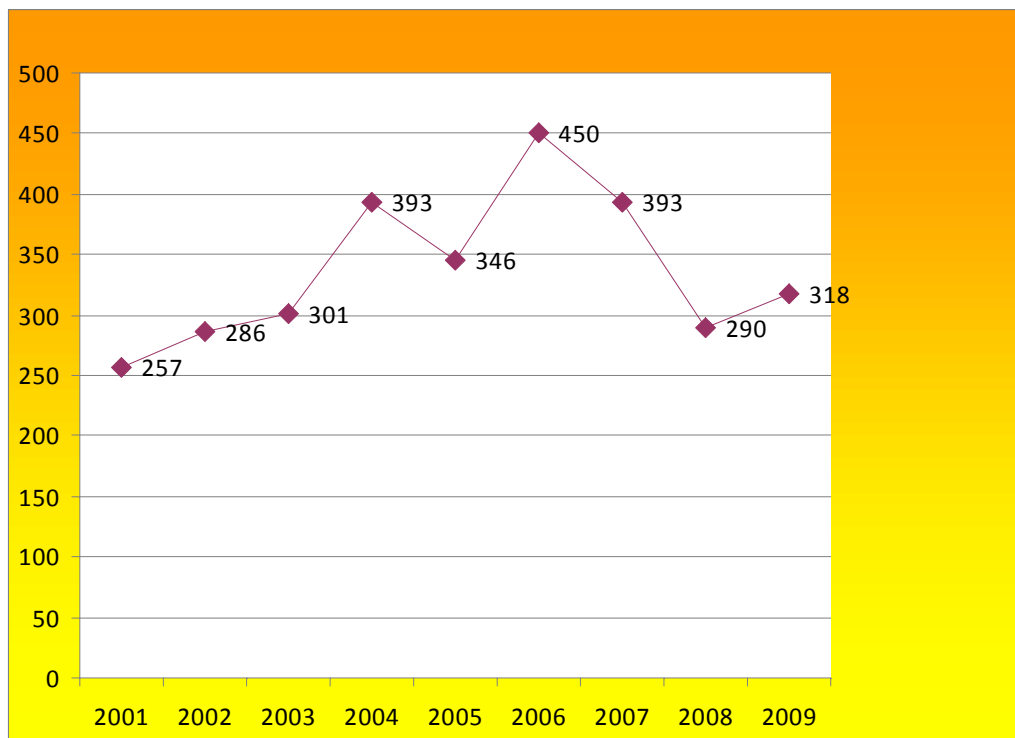
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick COIRAULT Adjudant chef au Centre de Secours de Chef-Boutonne, qui commente « le power point » présenté lors de la cérémonie de la Sainte Barbe, le 04 décembre 2009, par le Lieutenant GENDRAUX et répond aux diverses questions de ses collègues.

Il donne connaissance du projet de création d'une section pour les cadets (à compter de 13 ans) pour essayer de susciter des recrutements dans l'avenir. Il précise que toute personne intéressée pour intégrer ce corps peut prendre contact avec Monsieur Cyril GENDRAUX responsable du centre pour toute précision.

	SECOURS A VICTIMES	FEUX DIVERS	FEUX DE MAISON	FEUX DE PLEIN AIR	HYMENOPTERES	POLLUTION	S.V.A	TOTAL
AVP					OD			
CHEF-BOUTONNE	17	132	6	1	1	6	1	165
AUBIGNE	1	4			1		1	7
ARDILLEUX		3			1			4
LA BATAILLE	1	1			2			4
BOUIN		5	2			2		9
COUTURE D ARGENSON	1	24	2		1			28
CREZIERES		1						1
FONTENILLE		5			1			6
GOURNAY		3			1			4
HANC	1	12	1					14
LES ALLEUDS	1	2						3
LOIZE		5	1					6
LOUBIGNE		3	1					4
LOUBILLE		10	1		2	1		14
MELLERAN	2	11			2			15
PIOUSSAY		5				1		6
St MARTIN		6	1		1	1		9
TILLOU		2		1				3
VILLEMMAIN		5						5
RENFORT EXTERIEUR	1	3	3		3		1	11
du 01 Janvier au 30 novembre 2009								



Evolution des interventions à la date du 30/11/2009. Au 31/12/2009 le nombre total s'est élevé à 340.



## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### **Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »**

- informe les élus de la date de la prochaine réunion du CCAS fixée le 21 Janvier

### **Valérie INGLIN responsable de la Commission «Communication »**

- renouvelle sa demande aux élus pour réfléchir à la dénomination du Pole Associatif.

### **Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- indique que la commission travaille actuellement à l'organisation des manifestations 2010, mène une étude pour réaliser un jumelage, réfléchit à la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.
- informe les élus de l'agenda des manifestations du mois de janvier et février. Elle souligne l'invitation faite à l'écrivain Michel BOUJUT également critique de cinéma, pour une soirée le 22 Janvier 2010. Cette animation est organisée par la médiathèque de Chef-Boutonne en partenariat avec Ciné Chef et le Centre du Livre et de la Lecture en Poitou Charentes.

### **Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- communique à chaque élu la liste des travaux réalisés au cours de l'année 2009 et formule ses remerciements à l'ensemble des agents qui contribuent à la réalisation de ces travaux. Il souligne leur compétence respective et leur volonté d'accomplir un travail bien fait.
  - fait le point des chantiers en cours.
  - regrette certaines critiques à l'encontre des dispositions prises pendant la période de neige et de verglas car les interventions ont été effectuées avec efficacité et discernement, dans la limite des possibilités techniques, le sel n'ayant par exemple aucune efficacité quand la température est < à -2°
- Un point a été fait quant aux dégradations des chemins et routes occasionnés par le dégel trop rapide.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 0 heure :**

- Le transport collectif envisagé avec le minibus, pour permettre aux personnes sans moyen de locomotion de se rendre au centre de vaccination de Melle, n'a pas été effectué. 1 seule demande non maintenue avait été reçue.
- La Société VisioCom va au cours du mois de janvier proposer aux commerçants et artisans une publicité sur le minibus mis à la disposition des associations et des établissements scolaires.
- Les personnes qui effectueront le recensement de la population du 21 janvier au 21 février 2010 sont : Mesdames Pierrette MICHAUD et Maryse CORNETTE, Messieurs Alain DUBOIS, Cyril HIVER et Paul MURPHY. Toutes précisions peuvent être demandées auprès d'Elodie BRUNAUD au secrétariat de la mairie.
- Les travaux d'aménagement du Pôle Associatif vont débiter, le 25 janvier 2010 pour une durée d'environ 4 mois.
- Des réclamations ont été formulées par les riverains de la Rue de Judée au sujet des consommations d'eau facturées en fin d'année. Après discussion avec Véolia, il est proposé à titre tout à fait exceptionnel de retenir une consommation égale à la moyenne des 3 années précédentes pour tenir compte des travaux réalisés en 2009 sur ce tronçon et qui pourraient justifier ces surconsommations. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
- Le logement communal au n° 6 de Place Emile Thomas libéré le 31 Décembre 2009 a été loué à compter du 11 janvier 2010. Le logement de la Résidence Gontier est toujours libre. Pour tout renseignement s'adresser en mairie.
- Plusieurs demandes d'éclairage public ont été reçues. Monsieur le Maire indique que la commission travaux va travailler à l'élaboration du programme 2010 et déterminer les modalités de prise en charge par la collectivité.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 18 Janvier 2010

Le Maire,  
Fabrice MICHELET